

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 3 février 2026

Délibération
N° 26.002.1
En exercice ... 37
Présents 24
Votants 29
Pour 29
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

CONTRAT D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE ET MISSIONS PRÉPOSÉS ET ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 28/01/2026

L'an deux mille vingt-six
Et le 3 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps Libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

8 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 3 février 2026

Contrat d'assurance flotte automobile et missions préposés et élus de la Communauté de communes - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R2122-2 ;

Vu l'annexe n°2 au Code de la commande publique portant avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que le contrat d'assurance relatif à la flotte automobile de la Communauté de communes La Domitienne est arrivé à échéance le 31 décembre 2025 et qu'il a été prolongé par avenant jusqu'au 14 février 2026 ;

Considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot 4 « flotte automobile + missions préposés et élus » lors de la consultation, décomposée en 7 lots, lancée le 15 juillet 2025 ;

Considérant que, conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, peut être conclu lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits ;

Considérant que l'assureur titulaire sortant, ALLIANZ IARD, sis 1 cours Michelet - CS 30051 - 92 076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, accepte d'assurer la flotte automobile de La Domitienne dans le cadre de ce nouveau marché d'une durée de 4 ans, à partir du 15 février 2026, pour un montant annuel de 77 266,62 € TTC ;

Considérant que le Conseil communautaire n'a pas délégué sa compétence au Président pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés publics dont le montant est supérieur au seuil des procédures formalisées ; qu'il est donc nécessaire qu'une délibération spécifique soit prise pour autoriser le Président à procéder à ces diligences ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de marché ci-dessus exposé à conclure avec la compagnie d'assurance ALLIANZ IARD.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le marché d'assurance à intervenir.

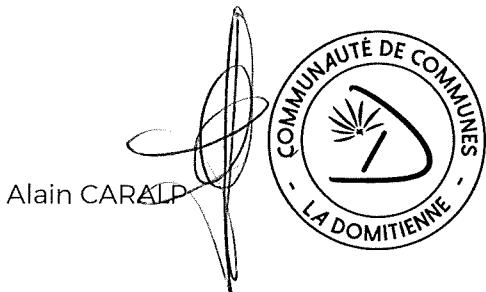
III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice concerné, au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télerecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



Délibération transmise au représentant de l'État le

13 FEV. 2026

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

13 FEV. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Thierry CALMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-2026 0203-DELIB_26_00